

ATELIERS MECANIQUE DU SAHEL «AMS»
SOCIETE ANONYME
AU CAPITAL SOCIAL : 32.885.960 DT
SIEGE SOCIAL : RUE IBN KHALDOUN ,4018 SOUSSE
RC : B5281995
MF : 004507R/A/M/000

Convocation à la Réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire
du 13 Juillet 2016
Avis à tous les actionnaires

Le président du Conseil d'Administration convoque tous les actionnaires de la Société **ATELIERS MECANIQUE DU SAHEL «AMS»** pour assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le 13 Juillet 2016 à 13h à l'Hôtel ACROPOLE sis à rue Rodrigo de Freitas 2045 les Berges du Lac, afin de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour suivant :

- La continuité de l'exploitation de l'activité de la société.
- Approbation du plan de restructuration de la société.
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités juridiques requises par les lois.

Un exemplaire des statuts et un projet de résolutions à soumettre à l'assemblée sont à la disposition des actionnaires qui peuvent les consulter à partir du 28 Juin 2016 au siège social de la société sis à **RUE IBN KHALDOUN ,4018 SOUSSE**.

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mr. Bassem LOUKIL

SOCIETE LES ATELIERS MECANIQUES DU SAHEL AMS SA
SOCIETE ANONYME
AU CAPITAL DE 32.885.960 DINARS
SIEGE SOCIAL : Rue Ibn Khaldoun, 4018 Sousse
RC : B5281995 / MF : 004507R

PROJET DES RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 13 JUILLET 2016

ORDRE DU JOUR :

- La continuité de l'exploitation de l'activité de la société
- Approbation du plan de restructuration de la société
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités juridiques requises par les lois.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la situation financière de la société et la possibilité de la continuité de l'exploitation de l'activité de la société approuve ce rapport sans aucune réserve ni restriction.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

Afin d'assurer la continuité de l'exploitation des activités de la société, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide d'approuver le projet de restructuration de la société exposé par le Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 13 juin 2016 qui vise :

- La création de deux nouvelles sociétés : une pour l'activité de Robinetterie et l'autre pour l'activité d'articles de ménages en Inox.
- Au terme de la réalisation d'une évaluation des actifs et passifs de la société les AMS, cette dernière cédera aux nouvelles sociétés à créer une partie de ses actifs et passifs (la partie du patrimoine permettant à chaque société le développement de sa propre activité).
- Changement de l'activité de la société les AMS SA pour être une société Holding.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire, constatant que les états financiers de l'exercice 2015 font apparaître un résultat reporté déficitaire de 20.947.390 DT, un déficit supérieur à la moitié du capital social et au vu du plan de restructuration ci-dessus cité, décide la poursuite des activités de la société conformément aux dispositions de l'article 388 et suivant du code des sociétés commerciales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION

Tous les pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou toute autre personne déléguée par lui pour l'accomplissement de toutes les formalités nécessaires de dépôt d'enregistrement et de publication.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à